



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

No. 77

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

No 77

THREE HUNDRED AND NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Saturday, 29 May 1948, at 10.30 a.m.*

President: Mr. A. PARODI (France).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

93. Provisional agenda (document S/Agenda 309)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question.

94. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

95. Continuation of the discussion on the Palestine question

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Malik, representative of Lebanon; Jamal Bey Hussein, representative of the Arab Higher Committee, and Mr. Eban, representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall continue the discussion which was begun at the 308th meeting on the various draft resolutions now before the Security Council.

The system of simultaneous interpretation was introduced at this point.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): For a long time now the United Nations in general, and the Security Council in particular, have been discussing the question of Palestine. The Council

TROIS-CENT-NEUVIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le samedi 29 mai 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. A. PARODI (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

93. Ordre du jour provisoire (document S/Agenda 309)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question palestinienne.

94. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

95. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Egypte; M. Malik, représentant du Liban; Jamal Bey Hussein, représentant du Haut Comité arabe, et M. Eban, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: Nous allons continuer la discussion qui s'est engagée à la 308ème séance concernant les différents projets de résolution qui sont actuellement devant le Conseil de sécurité.

A ce moment, on passe à l'interprétation simultanée.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): C'est depuis fort longtemps déjà que l'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, examinent la question de Palestine.

has devoted several meetings to this question since the end of the last session of the General Assembly. However, I think all of us will agree that the situation in Palestine has not only failed to improve but, on the contrary, is deteriorating every day.

Several members of the Council have already pointed out that the matter cannot be allowed to go on in this way any longer, and that the Security Council should take appropriate measures to put an end to military operations in Palestine. Indeed, what is happening in Palestine can only be described as military operations organized by a group of States against the new Jewish State. These operations are also aimed at preventing the existence in Palestine of an independent Arab State created on the basis of the General Assembly resolution of 29 November 1947.¹

The Security Council has already tried to adopt several resolutions; I refer in particular to the resolution of 22 May [302nd meeting]. Like several previous resolutions, it called upon the Governments and authorities involved in the struggle in Palestine to put an end to military operations. But, as we know, it has remained a resolution on paper. The States whose forces have invaded Palestine, have ignored the Security Council's resolution.

This is not the first time that the Arab States, which organized the invasion of Palestine, have ignored a decision of the Security Council or of the General Assembly. The USSR delegation deems it essential that the Council should state its opinion more clearly and more firmly with regard to this attitude of the Arab States towards decisions of the Security Council. It is not in the interest of the United Nations in general, or of the Security Council in particular, to tolerate such a situation, where decisions of the Council, designed to put an end to warfare—and the Palestine events can only be described as warfare—are being flouted. These decisions are being completely ignored by the Governments primarily responsible for the present situation in Palestine.

It is for this reason that the USSR delegation has submitted a draft resolution [documents S/794/Rev. 1 and S/794/Rev. 2] which, in all its essential features, is similar to the proposal previously submitted by the United States [document S/773]. It provides that the Council should order the States responsible for the conflict in Palestine to put an end to military operations within thirty-six hours. We consider that the adoption of this proposal would help to remedy the situation and, as I have already pointed out, restore normal conditions in Palestine.

I am aware that in addition to the USSR proposal other proposals have also been put for-

Plusieurs séances du Conseil ont été consacrées à cette question depuis la clôture de la dernière session de l'Assemblée générale. Tout le monde admettra cependant que, loin de s'améliorer, la situation en Palestine empire de jour en jour.

Certains membres du Conseil ont déjà indiqué que cette situation ne peut pas durer et que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures en vue de mettre fin aux opérations militaires qui ont lieu en Palestine. En effet, on ne saurait considérer les événements de Palestine que comme des opérations militaires entreprises par un groupe d'Etats contre le nouvel Etat juif. D'autre part, ces opérations visent à empêcher l'existence en Palestine d'un Etat arabe indépendant créé en vertu de la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947¹.

Le Conseil de sécurité a déjà essayé de prendre des décisions sur cette question et notamment par sa résolution du 22 mai [302ème séance]. Cette résolution, ainsi d'ailleurs que toutes celles qui l'avaient précédée, invitait les Gouvernements et les autorités impliquées dans la lutte qui se déroule en Palestine à faire cesser les opérations militaires. Cependant, comme on le sait, cette résolution est restée lettre morte. Les Etats dont les forces armées ont envahi la Palestine n'en ont tenu aucun compte.

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que les Etats arabes qui ont organisé l'invasion de la Palestine ne font aucun état d'une résolution adoptée par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale. La délégation de l'URSS estime que le Conseil de sécurité devrait se prononcer d'une façon plus nette et plus catégorique sur l'attitude adoptée par les Etats arabes à l'égard de ces décisions. L'Organisation des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, ne devraient pas tolérer une situation où l'on ne tient aucun compte des résolutions du Conseil destinées à faire cesser la guerre (car c'est bien d'une guerre qu'il s'agit en Palestine). Les Etats qui portent la responsabilité principale de la situation qui s'est créée en Palestine ne prêtent pas la moindre attention à ces résolutions du Conseil.

C'est précisément pour cela que la délégation de l'URSS a présenté un projet de résolution [documents S/794/Rev.1 et S/794/Rev.2] qui est d'ailleurs conforme, dans ses grandes lignes, à la proposition qui avait été soumise par la délégation des Etats-Unis [document S/773]. Ce projet de résolution prévoit que le Conseil de sécurité invitera les Etats qui ont déclenché les opérations militaires en Palestine à y mettre fin dans un délai de trente-six heures. L'adoption de ce projet de résolution permettrait, à notre avis, de redresser la situation et de la rendre plus normale, ainsi que je l'ai déjà indiqué du reste.

En dehors de la proposition de l'URSS, on a présenté au Conseil de sécurité un certain nom-

¹ See Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions, No. 181 (II).

¹ Voir les Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions, No 181 (II).

ward. They include the draft resolution submitted by the representative of the United Kingdom [document S/795]. That proposal deserves particular attention, since it reflects a definite and characteristic policy of the United Kingdom with regard to the Palestine question.

The United Kingdom draft resolution, if adopted, would fail to improve the situation in Palestine, and we are firmly convinced that it would merely serve to complicate the situation and to intensify the conflict between Jews and Arabs. It would serve to increase the bloodshed in Palestine, for which the present United Kingdom Government is largely responsible.

The United Kingdom draft resolution has many serious defects. In the first place, it is basically inconsistent with the General Assembly's decision of 29 November 1947, which provides for the creation of two independent States in Palestine—a Jewish State and an Arab State. For this reason alone, the United Kingdom resolution cannot be adopted by the Security Council. It must not be adopted; it must be rejected. The adoption of this resolution would constitute an illegal act on the part of the Security Council.

It is pointed out occasionally that some States still fail to share the view which is held by the majority of the United Nations and has been expressed in the decision to partition Palestine into two States. It is also pointed out that certain action by the Security Council is required for the implementation of the United Nations decision of 29 November 1947.

Let us examine what sort of action is required of the Security Council. According to the General Assembly resolution, the Security Council is requested to take the necessary measures for the implementation of the resolution. No one has empowered or asked the Security Council to take any measures that would be contrary to the General Assembly's decision. It is precisely for this reason that any such decision, including a decision taken on the basis of the United Kingdom resolution, would be illegal. The Security Council has no power or right to adopt any other decisions than those aimed at implementing the decision to partition Palestine into two States.

The United Kingdom resolution provides for a suspension of Jewish immigration into Palestine. Its intention is to stop the immigration of men of military age. It provides for a suspension of the importation of war material, and presumably arms and munitions, into Palestine. It states that the United Nations Mediator, who has already been appointed, may recommend a settlement of the Palestine question to the Security Council, that is to say, he may make recommendations regarding the future political structure of Palestine, as if nothing had been done about the Palestine question and as if the decision to partition Palestine into two States were not in existence.

bre d'autres propositions. C'est ainsi que le représentant du Royaume-Uni a soumis, lui aussi, un projet de résolution [document S/795]. Ce texte mérite d'être examiné de plus près, car il reflète une politique définie, caractéristique du Royaume-Uni à l'égard de la question palestinienne.

Ce n'est pas en adoptant le projet de résolution du représentant du Royaume-Uni qu'on redresserait la situation en Palestine; bien au contraire, on la rendrait encore plus complexe et on intensifierait la lutte entre les Juifs et les Arabes. Ce projet de résolution ne ferait que multiplier, en Palestine, les pertes en vies humaines, pertes dont le Gouvernement britannique actuel est responsable en grande partie.

Ce projet de résolution du Royaume-Uni est entaché de plusieurs graves défauts. Tout d'abord, de par sa nature même, il est contraire à la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947 qui prévoyait la création d'un Etat juif et d'un Etat arabe indépendants. Cela suffit pour que le Conseil de sécurité rejette la résolution britannique. Il doit le faire, car, s'il adoptait ce texte, il commettrait un acte illégal.

On fait parfois remarquer que certains Etats ne partagent pas l'opinion de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est exprimée dans la décision relative au partage de la Palestine en deux Etats. On souligne également que, pour mettre en application la résolution des Nations Unies du 29 novembre 1947, le Conseil de sécurité devrait prendre certaines mesures bien définies.

Quelles sont donc ces mesures que le Conseil de sécurité doit prendre? Conformément à la résolution de l'Assemblée générale, le Conseil doit prendre des dispositions qui permettent de donner effet à ladite résolution. Nul n'a chargé le Conseil de sécurité, ni ne lui a demandé de prendre des mesures contraires à la résolution de l'Assemblée générale. C'est pourquoi l'adoption de toute résolution qui se fonderait, notamment, sur le projet de résolution britannique, présenterait un caractère illégal. Le Conseil de sécurité n'a ni le droit ni la faculté de prendre des décisions autres que celles qui visent à mettre en application la résolution sur le partage de la Palestine en deux Etats.

La résolution britannique prévoit la cessation de l'immigration juive en Palestine et tend à empêcher l'accès du pays aux hommes en âge de porter les armes. D'autre part, ce texte vise à faire cesser l'importation en Palestine de matériel de guerre, y compris sans doute les armements; enfin, la résolution précise que le Médiateur qui vient d'être nommé par les Nations Unies pourra recommander au Conseil de sécurité la solution à adopter en ce qui concerne la question palestinienne. Il pourra donc formuler des recommandations quant au gouvernement futur de la Palestine, comme si rien n'avait été fait à l'égard de la question palestinienne et comme si on n'avait

All these provisions, and various others contained in the United Kingdom resolution must be firmly rejected, as they would be illegal and would be contrary to the General Assembly resolution of 29 November.

You will recall, in particular, that that resolution provided for the organization of Jewish immigration into Palestine in an appropriate manner, and called upon the United Nations to take the necessary measures to that end. The United Kingdom resolution provides for exactly the opposite. And the United Kingdom is recommending all this while giving active help, by various ways and means, to one of the parties involved in the conflict in Palestine.

The present Government of the United Kingdom is trying to bind one of the parties in Palestine hand and foot, and to go on lending active aid to the other party. At the same time, it is trying to drive the United Nations and the Security Council along the same path. It is obvious that by adopting the United Kingdom resolution, the Security Council would take yet another decision which would remain on paper. It would be an empty decision because, as we have already been told, the new Jewish State, which is acting legally on the basis of the United Nations partition resolution, cannot accept a Security Council decision based on the United Kingdom proposal. Such a decision would be another scrap of paper to be added to the list of empty decisions to which the Security Council has resorted repeatedly in the past. And the British apparently are aware of this; they know that the adoption of the United Kingdom proposal would mean that the decision would be disregarded by all concerned and would merely serve to complicate still further the situation in Palestine. Nevertheless, they put such proposals forward.

What does the United Kingdom Government expect to achieve by submitting such proposals? Apparently, it hopes further to complicate the whole question and to create conditions that would make it as difficult as possible for the Jewish State to get on its feet. Apparently, it also aims at prolonging the struggle in Palestine, perhaps in order that it may be able to come to the General Assembly in September and tell us that the resolution previously adopted by the General Assembly cannot be implemented and that we must try to find some other solution. Apparently, it also aims at forcing the United Nations to reconsider the Palestine question and to impose various doubtful and suspicious schemes, which might correspond to the interests of some States, and to the imperial interests of the United Kingdom in particular, but would not correspond, as we know from past experience,

pas pris de décision sur le partage de la Palestine en deux Etats. Il faut rejeter de la façon la plus catégorique toutes ces dispositions qui figurent dans la résolution britannique, ainsi qu'un certain nombre d'autres mesures encore. En effet, une décision de ce genre présenterait un caractère illégal car elle serait contraire à la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre.

Comme vous le savez, cette résolution prévoit notamment qu'il y a lieu d'organiser d'une manière appropriée l'immigration juive en Palestine et que l'Organisation des Nations Unies doit prendre à cet effet toutes les mesures nécessaires. Or, la résolution britannique nous propose précisément le contraire. Notez aussi que le Royaume-Uni recommande ces mesures au moment même où, par des méthodes et des moyens divers, il accorde une aide active à l'une des parties impliquées dans la lutte qui se déroule en Palestine.

Le Gouvernement britannique actuel s'efforce de réduire à l'impuissance l'une des parties en cause tout en aidant activement la partie adverse; il cherche également à entraîner dans cette voie l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, le Conseil de sécurité. Tout le monde comprendra qu'en adoptant la résolution britannique, le Conseil de sécurité prendrait une fois de plus une décision vide de sens et dépourvue de toute valeur pratique. En effet, ainsi qu'on nous l'a fait savoir, le nouvel Etat juif, se fondant en droit sur la résolution de l'Organisation des Nations Unies relative au partage de la Palestine en deux Etats, refuse à juste titre d'accepter une décision du Conseil de sécurité basée sur la proposition britannique. Ce serait donc ajouter un papier de plus à la liste des décisions vides de sens auxquelles le Conseil de sécurité a déjà bien souvent eu recours. Les Anglais ne peuvent pas l'ignorer; ils savent que si la résolution britannique était adoptée, nul n'en tiendrait compte, et que ce texte ne ferait que rendre la situation en Palestine encore plus complexe. Et, pourtant, ils ont présenté ce projet de résolution.

Quel est l'objectif que cherche à atteindre le Gouvernement britannique en soumettant des propositions de ce genre? Il espère sans doute qu'il pourra rendre cette question encore plus complexe et qu'il créera ainsi des conditions aussi défavorables que possible à l'existence du nouvel Etat juif. D'autre part, il semble qu'il cherche à faire durer la lutte qui se déroule en ce moment en Palestine. Peut-être le fait-il afin de pouvoir déclarer en septembre devant l'Assemblée générale: vous voyez bien qu'il est impossible d'appliquer la résolution adoptée par l'Assemblée générale; il faut chercher une autre solution. Le Gouvernement britannique voudrait sans doute forcer l'Organisation des Nations Unies à examiner à nouveau la question palestinienne et lui imposer toutes sortes de combinaisons douteuses, qui sont peut-être conformes aux intérêts de certains Etats, et notamment à ceux

either to the interests of the peoples of Palestine or to those of the United Nations as a whole.

We all know that the United Kingdom has perhaps more experience than any other country in setting one people against another, particularly in its colonial possessions. That is why many people are wondering whether present events in Palestine are not a continuation of the traditional policy of "divide and govern". Almost every meeting of the Security Council provides ample material for suppositions of that nature.

It is hard to believe that the United Kingdom Government does not realize that the adoption of its resolution would not put an end to the struggle in Palestine. It is hard to believe that the United Kingdom Government does not realize that the adoption of its resolution would lead to greater strife and slaughter between Jews and Arabs. Nevertheless, this resolution is being submitted and defended with typical British stubbornness. This means that the United Kingdom Government attaches great importance to its policy in the Palestine question. This compels us to be even more on our guard, for in this, as in any other question examined by the United Nations, we must be guided not by the selfish interests of one Power, or even of a group of Powers, but by the definite principles and interests of the United Nations as a whole.

The policy of the United Kingdom in this question is thoroughly hypocritical. It has been hypocritical, as we now realize, from the day the United Kingdom requested the United Nations to consider the question of Palestine. As we know, the United Nations agreed to that request and took up the Palestine question.

Throughout the year this question has been under consideration by the United Nations, and the United Kingdom has played a rather clumsy game, trying at all cost to prevent the granting of independence to the peoples of Palestine and the establishment of independent States in that country. This policy was designed to ensure the continuation in Palestine of the semi-colonial regime which the British have been stubbornly imposing upon that country for a quarter of a century in the manner employed by the United Kingdom in its colonies and possessions.

But it is not enough to say that the policy of the United Kingdom in this question is a hypocritical one. Cynicism has now been added to hypocrisy. Only thus can we describe the latest United Kingdom proposal to the Security Council on the Palestine question. The British are beginning to juggle with words in an attempt to

de l'Empire britannique, mais qui n'ont rien à voir, ainsi que le prouve l'expérience du passé, avec les intérêts de la population de Palestine, ou avec ceux de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

Il est donc notoire que le Royaume-Uni sait, mieux que tout autre pays, comment s'y prendre pour inciter un peuple contre un autre, notamment dans ses possessions coloniales. C'est pourquoi bien des gens se demandent si les événements qui se déroulent actuellement en Palestine ne sont pas l'effet de cette politique traditionnelle qui consiste à diviser pour régner. Chaque séance, ou presque chaque séance, du Conseil de sécurité nous fournit amplement l'occasion de faire des constatations de ce genre.

Le Gouvernement du Royaume-Uni doit certainement savoir que l'adoption de ses propositions ne mettrait pas fin à la lutte que se déroule en Palestine. Il se rend certainement compte que sa proposition ne ferait qu'intensifier la lutte entre les Juifs et les Arabes et qu'elle ferait couler encore plus de sang. Néanmoins, il soumet ce projet de résolution et il le défend avec une opiniâtreté typiquement britannique. Le Gouvernement britannique attache donc une grande importance à sa politique palestinienne. Cela nous force à être encore plus vigilants et plus prudents, il ne faut pas que nous nous inspirions des calculs égoïstes d'une Puissance ou même d'un groupe de Puissances; il faut que, dans cette question comme du reste dans toute autre question soumise à l'Organisation des Nations Unies, nous restions fidèles à certains principes bien définis et que nous respections les intérêts de l'ensemble de notre Organisation.

La politique du Royaume-Uni dans cette question est, à tous égards, hypocrite. Il est clair désormais qu'elle était hypocrite dès le jour où le Gouvernement britannique demanda à l'Organisation des Nations Unies d'examiner la question de Palestine. Comme on le sait, l'Organisation des Nations Unies a satisfait à cette demande et procédé à l'examen de cette question.

Au cours des débats sur cette question qui ont commencé il y a un an à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement britannique a mené un jeu assez maladroit qui consistait à empêcher à tout prix la création d'Etats indépendants en Palestine et l'octroi de l'indépendance aux peuples de ce pays. Cette politique avait pour but de maintenir coûte que coûte le régime semi-colonial que les Britanniques s'étaient, depuis un quart de siècle, obstinés à implanter en Palestine, en y employant les mêmes méthodes que dans leurs colonies et leurs possessions coloniales.

Mais il ne suffit plus de qualifier d'hypocrite la politique britannique dans la question palestinienne. Maintenant, c'est le cynisme qui vient s'ajouter à l'hypocrisie. C'est seulement ainsi que l'on peut interpréter la dernière proposition soumise par le Royaume-Uni au Conseil de sécurité au sujet de la question palestinienne. En jon-

manoeuvre the Security Council into taking measures against the victims of aggression, and not against those responsible for the events which are now taking place in Palestine.

Take, for instance, the last paragraph of the United Kingdom draft resolution, which I have not mentioned so far. This paragraph reads as follows: "The Security Council . . . decides that if the present resolution is rejected by either party or by both, the present situation in Palestine will be reconsidered with a view to action under Chapter VII of the Charter." Is it not clear what the United Kingdom is driving at? The United Kingdom asks us to adopt a resolution which would ensure the application of sanctions against the new Jewish State, which is the victim of aggression. The adoption of this paragraph would mean that if the provisional Government of the Jewish State refused to agree to that resolution—not only if it refused to implement the resolution but even if it refused to agree to it—the Security Council would have to apply Chapter VII of the Charter. Against whom? Against a State which refused to accept this illegal and unwarranted resolution. This resolution entirely frees from responsibility and protects those States which, together with the United Kingdom, of course, are responsible for the present situation in Palestine. That is how the British have twisted the matter. Can the United Kingdom policy in this question be described in any other way than as a policy of hypocrisy and cynicism?

Hence there are many people who have legitimate reasons to ask whether the United Kingdom is not interested in adding more fuel to the fire, in kindling the fighting in Palestine, in preventing any normalization of the situation there and in continuing to incite the Jews against the Arabs and the Arabs against the Jews so as to exhaust both parties. There is ever-increasing justification for asking this question.

Another important conclusion may be drawn as a result of the discussion of the Palestine question in the Security Council. The United Kingdom Government is flirting with the Arabs and the Arab States. This flirtation is being carried on in such a way that the interests of the Arab population in Palestine are completely ignored. Besides, the United Kingdom has never cared about their interests. The possibility of granting independence to the Arab population of Palestine is not even mentioned. The word "independence" cannot be found in the United Kingdom vocabulary, when the Palestine question is discussed.

I repeat that the United Kingdom is flirting with the Arab States. This is undoubtedly a long-term policy. It is apparently designed to win over the Arab States to the United Kingdom during the discussion of the Palestine question and to take advantage of the discussion of that question to strengthen British positions in the Near

glant avec les mots, les Anglais veulent amener le Conseil de sécurité à prendre des mesures dirigées contre les victimes de l'agression, non pas contre ceux qui sont les responsables des événements actuels en Palestine.

Jetez un coup d'œil sur le dernier paragraphe du projet de résolution britannique, paragraphe que je n'ai pas encore mentionné. Il est rédigé comme suit: "Le Conseil de sécurité . . . décide que, si la présente résolution est repoussée par l'une ou par l'autre des parties, ou par les deux parties, il sera procédé à un nouvel examen de la situation en Palestine en vue de prendre les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte." Ne voit-on pas clairement où le Royaume-Uni veut en venir? Il nous propose de prendre une décision qui devrait permettre d'appliquer des sanctions contre le nouvel Etat juif, qui est la victime de l'agression. L'adoption de ce paragraphe signifierait que si le Gouvernement provisoire de l'Etat juif refusait de mettre cette résolution en vigueur, ou même simplement de l'accepter, le Conseil de sécurité devrait appliquer le Chapitre VII de la Charte. Contre qui? Contre un Etat refusant d'accepter cette résolution qui est illégale et injustifiée. Cette résolution excuse et protège les Etats qui, en même temps que le Royaume-Uni, portent la responsabilité de la situation qui existe en Palestine. Voilà comment les Anglais nous présentent cette affaire. On ne peut manquer de dire que cette politique est hypocrite et cynique.

C'est précisément pourquoi beaucoup de gens se posent, à juste titre, la question suivante: le Royaume-Uni n'est-il pas intéressé à verser de l'huile sur le feu, à stimuler la lutte en Palestine, à empêcher le rétablissement de la situation dans ce pays, à inciter (comme il l'a fait jusqu'à présent) les Juifs contre les Arabes et les Arabes contre les Juifs, à faire en sorte que les deux parties s'affaiblissent? Il y a lieu, de plus en plus, de poser cette question.

Une autre conclusion importante s'impose à la suite de l'examen de la question palestinienne au Conseil de sécurité. Le Gouvernement britannique fait des avances aux Arabes et aux Etats arabes, mais ce flirt ne tient aucunement compte des intérêts de la population arabe de Palestine. Au reste, le Royaume-Uni ne s'est jamais soucié des intérêts de cette population. Il n'est pas question de conférer l'indépendance à la population arabe de Palestine. Le mot "indépendance" ne figure pas au dictionnaire britannique lorsqu'il s'agit de discuter la question palestinienne.

Le Gouvernement britannique flirte, je le répète, avec les Etats arabes. C'est naturellement une politique à long terme. Il semble qu'elle vise à rendre ces Etats bien disposés envers le Royaume-Uni, à utiliser les débats sur la question palestinienne pour consolider les positions britanniques dans le Proche Orient, et cela, bien

East at the expense of the basic interests of the Arab States there, since the population of that area is unlikely to receive any benefit whatever from a strengthening of British positions in those countries. This is borne out by what happened in the past. For instance, the British have long pretended to be the friends of Egypt, but now Egypt cannot rid itself of the British troops. The unbidden guests are still in Egyptian territory. We have heard the voice of Egypt here in the Security Council, appealing to the United Nations to rid its territory of these unbidden guests. What was the result? The result was of no benefit to Egypt and the Arab States, and we are now faced with a situation which would be almost comical if it did not have a tragic side to it. States which have not yet freed themselves from foreign domination and influence, particularly Egypt, have themselves entered upon the path of aggression and are trying, with the connivance of the United Kingdom, to frustrate the establishment of independent Jewish and Arab States in Palestine. All this can only benefit the colonial and imperial interests of the United Kingdom, and not the peoples of the Middle East, not the Arab peoples, not the Arab world, as the representatives of the Arab Governments here call the Arab States in the East. We know that a wolf in sheep's clothing still remains a wolf.

As the USSR representatives have repeatedly pointed out, the Soviet Union has always viewed with sympathy the legitimate aspirations of the peoples of the Arab States in the East to rid themselves of dependence on foreign countries, and to attain full independence and sovereignty. Sympathy with the national liberation movement, sympathy with any struggle for the national liberation of oppressed and dependent peoples, is one of the fundamental principles of the foreign policy of the USSR. This is common knowledge. This policy is a fundamental one and is not of a transitory, provisional nature.

The USSR cannot ignore the events that are now taking place in Palestine. It cannot fail to point out the intolerable nature of the adventure which is now being organized in Palestine with the active support of the governing circles of several States and, naturally, of the United Kingdom in the first place—an adventure which is being carried out by means of certain circles in the Arab States. That is the reason why the USSR has submitted a resolution under which the Security Council would order the States involved in the Palestine conflict to cease military operations within thirty-six hours. We consider that the Security Council has every reason and every right to take such a decision, which can-

entendu, au détriment des intérêts politiques fondamentaux de l'Orient arabe, car, en effet, la population de l'Orient arabe ne peut tirer aucun profit du renforcement des positions britanniques dans ces pays. Les événements passés nous le prouvent. Ainsi, les Britanniques ont prétendu pendant longtemps qu'ils étaient les amis de l'Egypte, mais, pourtant, ce pays n'arrive pas à se débarrasser des troupes britanniques. Les hôtes indésirables sont toujours en territoire égyptien. Nous avons entendu l'Egypte demander ici même, aux séances du Conseil de sécurité, que l'Organisation des Nations Unies intervienne en vue de libérer le territoire égyptien de ces hôtes indésirables. Or, qu'est-il advenu? Rien de bon, ni pour l'Egypte, ni, par conséquent, pour les autres pays arabes. En fait, il en résulte une situation qui serait presque comique si elle ne comportait également un aspect tragique: des Etats qui ne sont pas encore libérés de l'influence et de la domination étrangères, en particulier l'Egypte, se livrent eux-mêmes à l'agression et, de connivence avec la Grande-Bretagne, s'efforcent d'empêcher la création en Palestine d'Etats indépendants, Etat juif et Etat arabe. Tout cela ne sert que la Grande-Bretagne et ses intérêts coloniaux et impériaux, et nullement les peuples du Moyen Orient, nullement les peuples arabes, nullement les Etats arabes de l'Orient, que les représentants ici des gouvernements arabes appellent le monde arabe. Nous savons qu'un loup, même déguisé en agneau, n'en demeure pas moins un loup.

L'URSS, ainsi que ses représentants l'ont indiqué à maintes reprises, a toujours éprouvé de la sympathie pour les aspirations légitimes des peuples de l'Orient arabe qui désirent se libérer de la domination étrangère, acquérir l'indépendance au sens véritable de ce mot et devenir, dans toute la force du terme, des Etats souverains. La sympathie que l'URSS éprouve à l'égard des mouvements de libération nationale et à l'égard de toute lutte menée pour la libération nationale des peuples opprimés et asservis, constitue l'un des principes fondamentaux de sa politique extérieure. C'est là un fait bien connu. Il s'agit d'une politique fondée sur des principes et non pas d'une politique d'un caractère transitoire et provisoire.

L'URSS ne saurait passer sous silence les événements qui se déroulent maintenant en Palestine; elle ne peut s'empêcher de flétrir comme inadmissible l'aventure qui y a été organisée avec l'aide active des milieux dirigeants de certains Etats — et, au premier chef, bien entendu, de la Grande-Bretagne — aventure que l'on a organisée par l'intermédiaire de certains milieux arabes. C'est précisément pour cela que le Gouvernement de l'URSS a présenté sa proposition, aux termes de laquelle le Conseil de sécurité ordonnerait aux Etats, impliqués dans les événements de Palestine, de faire cesser les opérations militaires dans un délai de trente-six heures. A notre avis, le Conseil de sécurité peut

not be disregarded by the States responsible for the present situation in Palestine.

There has been much talk about Jerusalem and its ancient religious and cultural monuments. Impassioned speeches on that subject were made at the last session of the General Assembly by the French representatives—including our esteemed President—and representatives of other States, including those of Latin America. Eloquent speeches were made at the General Assembly and in the Security Council. But when we come to the question of accepting a proposal that would ensure a cease-fire, at least in Jerusalem, and when we discuss practical and effective proposals, these same representatives seem to lose the gift of speech.

The resulting situation is that, in spite of the struggle that is going on in Palestine in general and in Jerusalem in particular, the Security Council has become an utterly helpless, utterly powerless body unable to stop the fighting and to normalize the situation, even in one city alone. What would happen if the Security Council had to deal with more serious matters? Perhaps the sentiments of religious people have changed since the last special session of the General Assembly? Perhaps the value of the religious, cultural and historic monuments of Jerusalem has gone down in their opinion? Perhaps Christians, Jews and Moslems have adopted a different attitude towards these ancient monuments in Jerusalem? Perhaps, the American and British Protestants, the members of the Anglican Church or the Canadian Catholics have no longer the same attitude towards these monuments as they had at the time of the session of the General Assembly, when we heard so many speeches urging the protection and preservation of these monuments? Perhaps the Catholics in Argentina have changed their attitude towards these monuments? I doubt it. Perhaps we should appeal to the atheists of the whole world to rectify the situation in Palestine? However, the Governments of some of the States represented on the Security Council do not want to lift a finger to preserve even the city of Jerusalem, or to put an end to military operations, if only in that one spot in Palestine.

The Security Council is the organ entrusted with the fundamental task of maintaining international peace and security. By acting in such a way, the Security Council is certainly compromising both itself and the whole United Nations. By failing to adopt at least one effective proposal, the Security Council is virtually helping the situation in Palestine to become every day more alarming, tense and dangerous. We are faced with an obvious threat to peace and

et doit adopter cette résolution, dont devront tenir compte les Etats qui portent la responsabilité de la situation qui s'est créée en Palestine.

On parle souvent de Jérusalem et des antiquités de cette ville, de ses monuments religieux et historiques. Lors de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons entendu à ce sujet des discours enflammés, faits par les représentants de la France, en particulier par notre distingué Président, et par les représentants de certains autres Etats, y compris ceux de l'Amérique latine. On a prononcé des discours — des discours éloquents — tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Mais dès qu'il s'agit d'adopter une proposition tendant à faire cesser la lutte, ne serait-ce que dans la ville de Jérusalem, et d'examiner les propositions ayant un caractère pratique et efficace, ces mêmes représentants semblent perdre le don de la parole.

Il en est résulté une situation où, malgré les combats qui ont lieu dans l'ensemble de la Palestine et, surtout en ce moment, à Jérusalem même, le Conseil de sécurité s'est montré absolument inefficace et impuissant; il n'a pas su faire cesser la lutte et rétablir une situation normale, ne fût-ce que dans une seule ville. Dans ces conditions, que pourrait-on espérer du Conseil de sécurité s'il était appelé à traiter de questions plus graves? Les sentiments religieux des gens auraient-ils changé depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale? Les monuments religieux, culturels et historiques de la ville de Jérusalem seraient-ils devenus moins importants à leurs yeux? Les Chrétiens, les Juifs, les Musulmans auraient-ils changé d'attitude à l'égard des monuments de l'antiquité à Jérusalem? Les Protestants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, les membres de l'Eglise anglicane ou les Catholiques du Canada auraient-ils aujourd'hui à l'égard de ces monuments une autre attitude que lors de la session de l'Assemblée générale, où l'on a prononcé de nombreux discours pour nous dire qu'il fallait sauvegarder ces monuments et les préserver de la destruction? Les Catholiques de l'Argentine auraient-ils changé d'attitude envers ces monuments? C'est fort douteux. Peut-être devrions-nous faire appel aux athées du monde entier en leur demandant de remédier à la situation en Palestine? Entre temps, les Gouvernements de certains Etats, représentés au Conseil de sécurité, ne veulent même pas lever le petit doigt pour préserver au moins la ville de Jérusalem et faire cesser les opérations militaires, ne serait-ce que dans ce seul secteur de la Palestine.

Le Conseil de sécurité est un organe dont la tâche fondamentale consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. En adoptant l'attitude que l'on sait, le Conseil de sécurité se discrédite et discrédite l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité n'a pu se résoudre à adopter ne fût-ce qu'une seule proposition tant soit peu efficace et, de ce fait, il contribue à l'aggravation de la situation en Palestine, chaque jour plus tendue et plus dangereuse. Il est clair

security. One may argue about the extent of that threat or about the scale of the military operations; but there can be no doubt that a war is going on in Palestine, and that, consequently, there exists a threat to peace within the meaning of Article 39 of the Charter of the United Nations. The USSR proposal demands that this situation should be recognized and determined.

The USSR delegation considers that the adoption of its draft resolution for an order to be issued calling on the guilty States to cease military operations in Palestine would rectify the situation in that country. The USSR delegation expresses its satisfaction at the support it has received from several other delegations. On the other hand it is perplexed by the stubbornness with which several States—Canada and Belgium in particular, to say nothing of the United Kingdom and Syria—refuse to support even the slightest effective proposal in the Security Council. Needless to say, these States, together with the United Kingdom, which organizes obstruction as soon as there is any mention of the adoption of any effective proposals by the Security Council, are taking upon themselves a considerable share of the responsibility for the existing situation in Palestine, and for its possible further complication. The Governments of these States will find it difficult to justify their policy not only to the public opinion of the whole world but, it seems to us, even to public opinion in their own countries.

You have before you a draft resolution submitted by the USSR. The USSR delegation again appeals to the Council to take this resolution as a basis for a decision by the Council. The USSR delegation has made a slight alteration in the wording of the resolution. The Secretariat will now distribute the amended draft resolution [*document S/794/Rev.2*]. The change mainly consists in the addition of the phrase: "in view of the refusal of the Arab States to comply with this decision" at the end of the first paragraph, so that the amended paragraph reads as follows: "Considering that the Security Council's resolution of 22 May on the cessation of military operations in Palestine has not been carried out in view of the refusal of the Arab States to comply with this decision . . ." The remainder of the resolution is unchanged, with the exception of a few slight drafting amendments.

I hope that the Security Council will find it possible to adopt the USSR proposal and thus ensure the appropriate conditions for the restoration of peace, security and tranquillity in Palestine and consequently in the Near East as well.

que nous sommes en présence d'une menace contre la paix et la sécurité. On peut discuter de la gravité de cette menace; on peut parler de l'amplitude, ou du manque d'amplitude, des opérations militaires; mais il est hors de doute qu'une guerre a éclaté en Palestine et qu'il existe, de ce fait, une menace contre la paix au sens de l'Article 39 de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. La proposition soumise par la délégation de l'URSS demande précisément que cette situation soit reconnue et constatée.

La délégation de l'URSS estime que pour redresser la situation en Palestine, il y a lieu d'adopter le projet de résolution qu'elle a présenté et qui enjoint aux Etats coupables de faire cesser les opérations militaires en Palestine. La délégation de l'URSS constate avec satisfaction que plusieurs autres délégations ont adopté la même attitude. Par contre, elle s'étonne de l'opiniâtreté avec laquelle certains Etats — en particulier le Canada et la Belgique, sans parler bien entendu du Royaume-Uni et de la Syrie — se refusent à appuyer au Conseil de sécurité toute proposition un tant soit peu efficace. Est-il besoin de dire que, ce faisant, ces Etats assument dans une large mesure la responsabilité de la situation qui existe en Palestine, ainsi que des complications qui pourraient s'y produire; il en est de même de la Grande-Bretagne qui fait de l'obstruction chaque fois que le Conseil est saisi d'une proposition efficace. Les Gouvernements de ces Etats pourront difficilement justifier leur politique devant l'opinion mondiale et même, croyons-nous, devant l'opinion publique de leurs pays.

Vous avez été saisis du projet de résolution présenté par l'URSS. La délégation de l'URSS réitère son appel au Conseil de sécurité et lui demande de s'inspirer de ce projet en en faisant la base de sa décision. La délégation de l'URSS s'est bornée à apporter quelques modifications insignifiantes au texte de cette résolution. Le Secrétariat distribuera tout à l'heure le projet de résolution corrigé [*document S/794/Rev.2*]. Le changement principal consiste à ajouter à la fin du premier paragraphe de la résolution le membre de phrase suivant: "à la suite du refus des Etats arabes de se soumettre à cette décision". En conséquence, le premier paragraphe de la résolution présentée par la délégation de l'URSS, se lirait comme suit: "Considérant que la résolution prise par le Conseil de sécurité en date du 22 mai au sujet de la cessation des opérations militaires en Palestine n'a pas été respectée, à la suite du refus des Etats arabes de se soumettre à cette décision . . ." Pour le reste, le texte de la résolution demeure inchangé, sauf quelques corrections de rédaction dénuées d'importance.

Je veux espérer que le Conseil de sécurité adoptera la proposition de l'URSS et créera ainsi en Palestine, et par conséquent dans le Moyen Orient, les conditions nécessaires au rétablissement de la paix, de l'ordre et de la sécurité.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): At an earlier stage of the remarks which have just been made by the USSR representative, I was afraid that he was going to make some telling points against the resolution which my delegation had submitted. I did not hear anything very effective, and I was very much reassured when later he descended into vulgar abuse, imputation of motives, and general vilification, which we know is common form with Mr. Gromyko when he is not quite sure of his ground, and when he has no good arguments to present. I think today he surpassed even his own bad record. I must say that it produces not the slightest effect whatever on me, and I do not have the least intention of detaining the Security Council or wasting its time by making any reply, which I could very easily do. I think that the Security Council ought to get on now and try to do some useful work. And therefore, with your permission, I should like to say a few words about the two draft resolutions that are before us: the resolution submitted by the USSR delegation and the one submitted by my own.

In the difficult situation in which the Security Council finds itself—and it is a very difficult situation, as in spite of the fact that some representatives say it would be easy to clear all this up, I can assure you, as perhaps we have had a little more experience in this matter than some of the other members of the Council, it is not as easy as all that—in spite of that difficulty then, the United Kingdom resolution was intended to be a contribution, and we hoped, a useful contribution, to a solution of this crisis which might have produced agreement out of the conflicting views which have been expressed at this table. I think that sometimes we are apt to forget that a resolution was brought forward for immediate, drastic action, and that it did fail to pass. There was disagreement in the Security Council. We therefore put this resolution forward in the hope that it might afford some ground for compromise, and that we might get general agreement upon it.

Our resolution was designed to bring pressure for peace and a last breathing space in which peace could be sought, without landing us immediately into what is known as "enforcement action". What, during the last quarter of a century and more, has been going on in Palestine, if it was not an attempt on the part of an external authority, with force at its disposal, to bring about an agreement between Arabs and Jews? And has that method brought us an inch nearer a solution? What is it that those who advocate immediate resort to Chapter VII intend to do if they are defied? Before votes are taken on these resolutions, I should like to hear from

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Au début de l'intervention du représentant de l'URSS, j'ai craint un moment qu'il ne fit valoir des arguments efficaces contre la résolution présentée par ma délégation. Je ne l'ai entendu exposer aucun argument convaincant et je me suis très vite rassuré lorsque j'ai constaté qu'il descendait sur le plan des basses injures, des insinuations sur la sincérité de nos motifs et du dénigrement systématique, ce qui, nous le savons tous, est la tactique habituelle de M. Gromyko lorsqu'il ne se sent pas très sûr de ses faits et qu'il n'a pas de bons arguments à présenter. Aujourd'hui, je crois vraiment qu'il s'est surpassé. Je dois avouer que ses diatribes me laissent absolument impassible et je n'ai pas la moindre intention de retenir l'attention du Conseil de sécurité, ou de lui faire perdre son temps, en répondant au représentant de l'URSS, bien qu'il me serait facile de le faire. A mon avis, le Conseil de sécurité devrait s'efforcer d'aller de l'avant et d'accomplir un travail utile. En conséquence, si vous me le permettez, je voudrais dire quelques mots au sujet des deux projets de résolution qui sont maintenant devant nous, à savoir la résolution de la délégation de l'URSS et celle de ma propre délégation.

Dans la situation difficile avec laquelle le Conseil de sécurité se trouve aux prises — et c'est une situation extrêmement difficile — et bien que certains représentants soient d'avis qu'il serait facile de tirer tout cela au clair, je peux vous affirmer, étant donné que nous avons probablement plus d'expérience en cette affaire que certains autres membres du Conseil de sécurité, que cela ne serait pas si aisé qu'on le prétend; en dépit de ces difficultés, le Royaume-Uni a présenté sa résolution en espérant qu'elle constituerait une contribution utile à la solution de cette crise et qu'elle permettrait d'aboutir à un accord en réconciliant les opinions divergentes qui ont été exprimées devant le Conseil. Nous avons parfois tendance, me semble-t-il, à oublier qu'une résolution tendant à ce que des mesures immédiates et énergiques soient prises a été présentée, et que cette résolution n'a pas été adoptée. Il y a eu désaccord au sein du Conseil de sécurité. En conséquence, nous avons soumis cette résolution dans l'espoir qu'elle pourrait fournir un terrain d'entente et recueillir l'appui général des membres du Conseil.

En présentant notre résolution, nous nous proposons d'exercer une pression en faveur de la paix et d'assurer un dernier répit qui nous permettrait de restaurer la paix sans que nous soyons amenés immédiatement à prendre ce qu'on qualifie des "mesures coercitives". Au cours des quelque vingt-cinq dernières années, qu'y a-t-il eu en Palestine, sinon une tentative de la part d'un pouvoir étranger, disposant de forces armées, en vue de réaliser un accord entre les Arabes et les Juifs? Cette méthode nous a-t-elle fait faire un seul pas dans la voie qui mène à une solution? Que comptent faire ceux qui préconisent le recours immédiat aux dispositions du Chapitre VII,

all those who find fault with our resolution because it does not go far enough, fast enough. And to all those who have spoken so eloquently, so passionately indeed, in favour of going further and faster, exactly how far are they prepared to go? Are they prepared to promise the despatch of troops in the last resort to Palestine, because it might come to that? If so, what do they think that that would effect? Do they contemplate putting a force into Palestine between the warring factions? Is that the idea? Would that bring the parties together? I am afraid our experience is that with a safe hedge of armed force separating them, the parties are apt to cry defiance at each other even louder and more bitterly. If the supporters of the USSR resolution are not prepared to promise this help through action, ought we to start off blindly now along this road? It may be that the threat of a reproduction of the situation that has existed for a quarter of a century may have some deterrent effect because we have heard nothing but abuse of us and of our occupation, from both sides, so it can be assumed that neither side relishes it. That is why we included such a threat in our resolution; it might have some effect.

I devoutly hope that such a threat might hold the situation for the moment. Our every effort, however, must be devoted to seeking a solution by agreement. The General Assembly has appointed a Mediator, that is to say, on the instructions of the General Assembly, a committee of the five permanent members have appointed a Mediator. We have a Truce Commission. How do they fit into the scheme of immediate enforcement action? Do let us see where we are going. Above all, do let us know what we mean. If we embark now on Chapter VII, we start down a slope on which it would be very difficult to stop. Is everyone who advocates such action prepared to go on down to the bottom, or are some hoping to slide over the edge on the way down? I could imagine nothing more disastrous to the United Nations than if that were to happen. Have we learned nothing from the half backed and half-hearted sanctions against Mussolini? Of course, if everyone who advocates enforcement action now will say that they are prepared to go to any lengths, that might have a great deterrent effect. I do not believe it would get us much nearer a settlement, and if it were put into force imme-

si les parties décident de résister à ces mesures? Avant que ces résolutions ne soient mises aux voix, je serais heureux d'entendre ceux qui croient devoir critiquer notre résolution sous prétexte qu'elle ne va pas assez loin ni assez vite. Quant à tous ceux qui ont parlé avec tant d'éloquence, j'allais dire avec tant de passion, en faveur d'une action qui irait plus loin et plus rapidement, jusqu'où sont-ils disposés à aller? Sont-ils prêts à promettre l'envoi de troupes en Palestine, comme mesure à prendre en dernier ressort, car il faudra peut-être en venir là? S'ils sont prêts à prendre cette mesure, que s'ensuivra-t-il, à leur avis? Envisagent-ils d'introduire en Palestine des forces armées pour séparer les belligérants? Est-ce là ce qu'ils se proposent? Cette mesure serait-elle de nature à réconcilier les parties adverses? Notre expérience, je le crains, nous a prouvé que si nous établissons un mur de forces armées entre les belligérants, ceux-ci, se sentant en sûreté, seront portés à se provoquer mutuellement d'une façon encore plus bruyante et plus acharnée. Si les partisans de la résolution de l'URSS ne sont pas disposés à promettre cette aide et à prendre des mesures concrètes dans ce sens, devons-nous vraiment nous engager aveuglément dans cette voie? Il se peut que la menace de voir se reproduire la situation qui a régné pendant plus d'un quart de siècle puisse faire hésiter les partisans de cette résolution, car nous n'avons entendu, de la part des deux parties, que des injures contre nous et notre régime d'occupation; nous pouvons donc en conclure que cette perspective ne sourit à aucune des deux parties. C'est pourquoi nous avons prévu une menace de cet ordre dans notre résolution; elle pourrait s'avérer d'une certaine efficacité.

J'espère ardemment que cette menace permettra, pour le moment, de maîtriser la situation. Toutefois, tous nos efforts doivent tendre à trouver une solution par voie d'accord. L'Assemblée générale a nommé un Médiateur, ou plutôt, un Comité composé de cinq membres permanents du Conseil, sur les instructions de l'Assemblée générale, a nommé un Médiateur. Nous avons une Commission de trêve. Quel rôle aurait-elle à jouer dans le plan qui prévoit la prise immédiate de mesures coercitives? Sachons bien où nous allons, et, surtout, ce que nous voulons. Si nous décidons d'agir dès maintenant dans le cadre du Chapitre VII, nous nous engageons sur une pente où il nous serait difficile de nous arrêter. Tous ceux qui préconisent ces mesures sont-ils résolus à aller jusqu'au bout, ou certains espèrent-ils pouvoir s'esquiver par la tangente? Je ne saurais rien concevoir de plus désastreux pour les Nations Unies, s'il devait en être ainsi. Les sanctions timidement appuyées et timidement appliquées qui ont été prises naguère contre Mussolini ne nous ont-elles rien appris? Il va de soi que si tous ceux qui préconisent le recours immédiat aux mesures coercitives déclarent qu'ils sont prêts à aller jusqu'au bout, cela pourrait avoir un effet préventif considérable. Je ne crois pas que cela nous rapprocherait beaucoup de la

diately, there would be no time or scope for trying other methods.

I could make some comment on what the representative of the Jewish Agency said the other day about the United Kingdom resolution. I do not want to add to the acrimony of the debate. The exuberance of the statements on both sides are an illustration of the difficulty of this problem. He challenged the accuracy of my historical account. I do not wish to enter, at this stage, into a controversy with him. I think that the time for that is past. I would only say that I withdraw nothing of what I then said. If he still wishes to pursue certain points, I will of course be ready to make reply, but I doubt whether that will bring us any nearer to our goal.

On the subject of our resolution, he attacked in particular the third and fourth paragraphs. These were not intended to be discriminatory. They resemble very closely passages in the Security Council resolution of 16 April, against which I heard no violent onslaught at that time. We did not mean by these paragraphs to impose any one-sided disability. These paragraphs are for discussion, and, no doubt, amendments will be proposed. I hope that any amendments will be discussed as dispassionately as possible.

The representative of the Jewish Agency made a further attack on our seventh paragraph, dealing with the Mediator, who, he says, would thereby become a one-man tribunal. I confess I do not follow this. I do not quite understand what he means. I do not quite see in what way the Mediator's functions would be changed by that paragraph in our draft resolution. The representative of the Jewish Agency seemed to base his objection on the fact that the Mediator would be instructed to seek an eventual settlement for Palestine. It may be too optimistic to hope that the Mediator's activities could lead to a general and final settlement, but I submit that it is not wicked to cherish this hope. I am afraid that the remarks of the representative of the Jewish Agency will not have made the Mediator's task any easier, or increased his prospect of success.

We, in our draft resolution, have agreed to use the threat of Chapter VII to bring pressure for peace. Do let us now seek peace with the help—if it be such—of that threat. Do not let us, here and now, before the effect of that threat is seen, put ourselves in a position where we may lose influence with one side or the other, or both, because that is what it comes to if we resort im-

solution, et, si ces mesures devaient être mises en vigueur immédiatement, il ne nous resterait ni le temps, ni la possibilité, d'essayer d'autres moyens d'action.

Je pourrais formuler quelques observations sur ce qu'a déclaré l'autre jour le représentant de l'Agence juive au sujet de la résolution du Royaume-Uni, mais je ne veux pas contribuer à envenimer les débats. La surabondance des déclarations émanant des deux parties met en évidence la difficulté de ce problème. Le représentant de l'Agence juive a contesté l'exactitude de mon exposé historique; je n'ai pas l'intention, au point où en sont les débats, d'ouvrir une controverse à ce sujet. Je crois que nous n'en sommes plus là. Je veux simplement déclarer que je ne retire rien de ce que j'ai dit. S'il désire encore poursuivre la discussion sur certains points, je suis naturellement prêt à lui répondre, mais je doute que cela puisse nous amener plus près du but que nous voulons atteindre.

Quant à notre résolution, le représentant de l'Agence juive s'est attaqué notamment aux troisième et quatrième paragraphes. Ces paragraphes n'ont pas, dans l'intention de leurs auteurs, un caractère discriminatoire. Ils se rapprochent étroitement de certains passages de la résolution adoptée le 16 avril par le Conseil de sécurité et contre laquelle je n'ai entendu à cette époque aucune attaque violente. Dans notre intention, ces paragraphes ne visaient pas à désavantager l'une des deux parties. Ces paragraphes sont destinés à être discutés et, sans aucun doute, on proposera d'y apporter des amendements. J'espère que tout amendement qui sera proposé sera discuté avec toute la sérénité possible.

Le représentant de l'Agence juive s'est attaqué, en outre, au septième paragraphe de notre résolution qui a trait au Médiateur; celui-ci, selon le représentant de l'Agence juive, constituerait, en vertu de cet alinéa, une sorte de tribunal composé d'un seul homme. J'avoue ne pas saisir cet argument, je ne comprends pas bien ce qu'il veut dire. Je ne vois pas comment les fonctions du Médiateur seraient transformées par ce paragraphe de notre projet de résolution. Le représentant de l'Agence juive semble fonder son objection sur le fait que le Médiateur serait chargé de trouver un règlement éventuel en Palestine. S'il est vrai qu'il est peut-être trop optimiste d'espérer que l'activité du Médiateur puisse aboutir à un règlement général, je ne vois pas quel mal il y a à nourrir cet espoir. Je crains que les observations du représentant de l'Agence juive n'aient pas rendu plus facile la tâche du Médiateur et qu'elles n'aient pas augmenté ses chances de succès.

Dans notre projet de résolution, nous avons accepté de menacer de recourir au Chapitre VII, en vue d'exercer une pression en faveur de la paix. Qu'on nous permette donc de chercher la paix en nous appuyant sur cette menace, si c'en est véritablement une. Toutefois, avant que cette menace ait donné des résultats, ne nous mettons pas dès maintenant dans une situation où nous

mediately to "enforcement action". We British know it only too well. Do not let us here and now bring about the situation where the United Nations will merely find itself substituted for the United Kingdom in Palestine. We know—and you know too—what effort was required of us, and to what little effect. Are those who vote for enforcement action prepared to match or surpass that effort, and have they better hopes of its success? The latter is the important point.

The United Nations, if wholehearted in this matter, might hold the situation as precariously as we have done in the past. Do the members think they can impose a solution? Do they think that by force they will bring the solution an inch nearer?

Arabs and Jews must live together in peace for their mutual benefit. They succeed in doing so elsewhere, and they have in the past done so in Palestine in happier circumstances. This was very well said yesterday by the representative of Lebanon. No settlement will be lasting, no settlement will bring peace, unless based on a realization by each party that it needs the friendly co-operation of the other.

Mr. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): I wish to state the Belgian delegation's position regarding the three proposals now before the Security Council.

The first proposal was submitted by the USSR delegation; it takes up the substance of the original proposal made by the United States delegation and, like that proposal, contemplates the immediate application of Chapter VII of the Charter.

The Belgian delegation has already defined its position in that connexion. I do not intend to return to the subject except to reply briefly to some objections.

The determination of the existence of a breach of the peace in accordance with Article 39 has no meaning unless it is connected with the whole series of enforcement measures provided for in Chapter VII. As soon as that finding is reached, the Council must be prepared to apply those enforcement measures, including armed force if necessary. We have no objection to that in principle, but we doubt whether the application of such measures would be possible effective in the present state of international relations.

As the representative of Canada stated a few days ago and as the United Kingdom representative has just said, we have the right to ask those who make such a proposal where they wish to lead us and where they wish to lead the United Nations, and what enforcement measures they contemplate. If measures of a non-military character prove to be inadequate the final responsibility lies with the Great Powers in accordance with Article 106 of the Charter. Do the Great Powers agree to take together, in accordance

perdrions toute autorité à l'égard des deux parties; c'est ce qui se passera si nous avons recours immédiatement aux "mesures coercitives". Nous, Anglais, nous ne le savons que trop. Ne faisons pas en sorte que l'Organisation des Nations Unies se trouve simplement avoir remplacé le Royaume-Uni en Palestine. Nous savons — et vous savez aussi — ce qui a été exigé de nous et combien faibles ont été les résultats. Ceux qui préconisent des mesures de coercition sont-ils prêts à égaler ou à surpasser cet effort et ont-ils de meilleurs espoirs de voir leur efforts couronnés de succès? C'est là le point important.

Si l'Organisation des Nations Unies est sincère et s'engage sans réserves dans cette affaire, elle pourra peut-être arriver à dominer la situation, mais d'une façon aussi précaire que nous l'avons fait dans le passé. L'Organisation croit-elle pouvoir imposer une solution? Croit-elle que la force nous amènera plus près de la solution?

Les Arabes et les Juifs doivent vivre ensemble et en paix, pour leur avantage mutuel. Ils vivent ainsi ailleurs; et en des temps meilleurs ils ont ainsi vécu jadis en Palestine même. Le représentant du Liban l'a déclaré hier en termes bien choisis: aucune solution ne sera durable, aucune solution n'aboutira à la paix, à moins que chacune des deux parties ne se rende compte qu'elle a besoin de la coopération amicale de l'autre.

M. VAN LANGENHOVE (Belgique): Je voudrais indiquer la position de la délégation belge à l'égard des trois propositions dont le Conseil de sécurité est en ce moment saisi.

La première proposition émane de la délégation de l'URSS; elle reprend la substance de la proposition primitive des Etats-Unis et, comme elle, tend à l'application immédiate du Chapitre VII de la Charte.

La délégation belge a déjà défini sa position à cet égard. Je n'y reviendrai pas, sauf pour répondre brièvement à quelques objections.

La constatation de la rupture de la paix aux termes de l'Article 39 n'a de sens qu'en relation avec l'ensemble du système des mesures coercitives prévues au Chapitre VII; dès que l'on fait cette constatation, on doit être déterminé à appliquer ces mesures coercitives, au besoin jusqu'à l'emploi de la force armée. Nous n'avons à cet égard aucune objection de principe. Mais nous avons des doutes au sujet de la possibilité et de l'efficacité de cette application dans l'état actuel des relations internationales.

Comme l'a fait, il y a quelques jours, le représentant du Canada, comme vient de le faire le représentant du Royaume-Uni, nous avons le droit de demander à ceux qui nous font cette proposition: où voulez-vous nous conduire, où voulez-vous conduire l'ensemble des Nations Unies? Quels moyens de coercition envisagez-vous? Si des mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée sont inadéquates, la responsabilité ultime appartient, en vertu de l'Article 106 de la Charte, aux grandes Puissances. Ces Puis-

with the terms of that Article, "such joint action on behalf of the Organization as may be necessary for the purpose of maintaining international peace and security"? I raised that question ten days ago and it remains unanswered.

It is true that this is not the first time that the Security Council has been seized of proposals contemplating the application of Chapter VII of the Charter. Nearly a year ago, two proposals were submitted to it with the object of establishing that the situation in Greece was a threat to peace. The use of the veto by one of the permanent members of the Security Council caused each of them to be defeated. Fighting was then going on in Greece and it is still going on. The USSR delegation and the delegation of the United States of America now agree that there has been a breach of the peace in Palestine. But will their agreement go further than the establishment of that fact? That is what we do not know. Suppose the employment of enforcement measures were possible, would that solve the Palestine question? The large forces maintained in Palestine by the United Kingdom were not successful even in keeping law and order. Only mediation can, in the long run, bring about appeasement and prepare the way for co-operation, without which there can be no salvation for the parties concerned.

Such was the opinion of the overwhelming majority of the United Nations who adopted the General Assembly resolution of 14 May last.² The Belgian delegation still supports that point of view.

A truce is essential if such mediation is to take place; that is what the United Kingdom proposal seeks to achieve. But such a truce should be of adequate duration; four weeks is a very short time. I think it is the bare minimum and I hope it can be extended.

That truce must be equitable to both parties. During such a truce the *status quo* must be maintained and none of the belligerents should be able to alter the situation to the detriment of his enemies. That was the spirit of the resolution [document S/723] unanimously adopted by this Council on 16 April. That resolution has not been revoked but must now be adapted to present circumstances.

It is in that spirit that the Belgian delegation supports the principle of the United Kingdom proposal.

The French delegation's proposal [documents S/798/Rev. 1 and S/798/Rev. 2] has a more limited and immediate object, but it is covered, to a great extent, by the United Kingdom proposal. We sympathize with the anxiety which inspired it—we share that anxiety. We shall

sances sont-elles d'accord pour entreprendre en commun, suivant les termes de cet Article, "toute action qui pourrait être nécessaire pour maintenir la paix et la sécurité internationales"? Cette question, que j'ai déjà évoquée il y a une dizaine de jours, reste sans réponse.

Ce n'est pas la première fois, il est vrai, que le Conseil de sécurité est saisi d'une proposition tendant à appliquer le Chapitre VII. Il y a près d'un an, deux propositions lui furent soumises ayant pour objet de constater que la situation en Grèce constituait une menace contre la paix. Le veto d'un membre permanent les écarta successivement. On se battait alors en Grèce et l'on s'y bat encore. Aujourd'hui, la délégation de l'URSS et la délégation des Etats-Unis sont d'accord pour constater une rupture de la paix en Palestine. Mais leur accord va-t-il au delà de cette constatation? C'est ce que nous ignorons. Supposons que l'emploi de mesures coercitives soit possible, résoudrait-il la question de Palestine? Les forces considérables que le Royaume-Uni avait massées en Palestine ne sont même pas parvenues à y maintenir l'ordre et la tranquillité; seule une action médiatrice peut à la longue réaliser l'apaisement et préparer les voies à une coopération, en dehors de laquelle il n'y a pas de salut pour les populations intéressées.

Telle a été l'opinion de l'immense majorité des Nations Unies, qui se sont prononcées en faveur de la résolution de l'Assemblée générale du 14 mai dernier². La délégation belge est restée de cet avis.

Pour permettre cette action médiatrice, une trêve est nécessaire; c'est à quoi tend la nouvelle proposition britannique. Mais il convient que cette trêve soit d'une durée suffisante; quatre semaines constituent un délai bien court; nous les considérons comme un minimum indispensable et, je l'espère, extensible.

Cette trêve doit être conclue dans des conditions équitables pour les deux parties. Il convient que, pendant sa durée, le *statu quo* soit maintenu et qu'aucun des belligérants ne puisse modifier la situation au détriment de ses adversaires. C'était l'esprit de la résolution [document S/723] que le Conseil adopta, sans aucune opposition, le 16 avril; cette résolution n'a pas été abrogée; mais il s'agit à présent d'adapter ses dispositions aux circonstances actuelles.

C'est dans cet esprit que la délégation belge donne son adhésion de principe à la proposition britannique.

La proposition de la délégation française [documents S/798/Rev.1 et S/798/Rev.2] a un objet plus limité et plus immédiat, encore que cet objet soit, en grande partie, couvert par la proposition britannique. Les préoccupations qui l'inspirent ont notre entière sympathie. Nous les partageons. Nous nous prononcerons au sujet de

² See the *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 2, resolution 186 (S-2).

² Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No 2, résolution 186 (S-2).

15
speak on that proposal when the fate of the United Kingdom proposal is known.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I do not know the intention of the President regarding the continuation of this meeting, and before, I begin to speak I should like to know what his view is. It is now nearly one o'clock and I shall not be able to complete my statement in a few minutes.

The PRESIDENT (*translated from French*): I think it will be necessary to hold a second meeting this afternoon. It will be held at 2.30 p.m.

If the representative of Syria would rather wait until then to speak, I shall adjourn the present meeting.

The representatives of Argentina and of the Lebanon have asked to speak on the question of procedure. I call on the representative of Argentina.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): Yesterday evening we lost a splendid opportunity to conclude this matter by a vote, and in view of the speeches we have heard today I think I am justified in saying that no attempt is being made to stop the fighting in Palestine, but that there is an obvious attempt to make political capital out of it. However, in my opinion it is not right that the members of the Security Council, the interpreters and the other officials of the Secretariat should be deprived of the rest to which we are all entitled today, on Sunday and on Monday, and be obliged to attend these meetings in order to listen to political speeches—speeches which, as I say, serve no purpose but to make political capital. In the Security Council we frequently hear strong words, but without resorting to them I can certainly say that we have heard speeches that are farcical, since they are not intended to lead to any conclusion.

In these circumstances I think we could adjourn the meeting until Tuesday and observe the next two days' holiday to which we are entitled, since no one wishes to take any decision on Palestine.

I submit a formal proposal to that effect.

Mr. MALIK (Lebanon): The representative of the USSR, Mr. Gromyko, always repeats that the USSR sympathizes with the national aspirations of the Arabs for liberation. I must sincerely thank him for this noble feeling on the part of his great country, but I wish to assure him that the policy of the USSR regarding the Palestine question precludes any response to USSR sympathies, not only from Arab politicians and governing circles whom he does not seem to like very much, but also from the masses of the Arab peoples themselves to whom the USSR has always meant to appeal.

The most decisive fact—I repeat, the most decisive fact—about Arab feeling concerning Palestine which is often overlooked is that it has gripped the masses as nothing else has done since the rise of Islam in the seventh century. It is not a

cette proposition quand nous serons fixés sur le sort de la proposition britannique.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): J'ignore si le Président a l'intention de laisser poursuivre cette séance et, avant de prendre la parole, je voudrais connaître ses vues à ce sujet. Il est actuellement 13 heures et je ne pourrai pas terminer ma déclaration en quelques minutes.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il est nécessaire que nous tenions une seconde séance cet après-midi. Elle aura lieu à 14 h. 30.

Si le représentant de la Syrie préfère attendre ce moment pour prendre la parole, j'ajournerai la séance.

Le représentant de l'Argentine et celui du Liban ont demandé la parole, sur cette question de procédure, je pense. Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Nous avons laissé passer, hier après-midi, une excellente occasion d'en finir avec cette affaire en procédant au vote; quant aux discours que nous avons entendus aujourd'hui, je crois pouvoir dire que leur objet n'est pas de mettre fin à la lutte qui se déroule en Palestine, mais bien de faire de la politique à tout propos et hors de propos. Or, j'estime qu'il est inadmissible de nous priver aujourd'hui, demain et lundi du repos auquel nous avons droit en nous obligeant, ainsi que les interprètes et les autres membres du Secrétariat, à venir assister à ces séances pour entendre des discours qui n'ont pas d'autre but, je le répète, que de faire de la politique. Il arrive souvent que les membres du Conseil ne ménagent pas leurs expressions; je me permettrai donc de dire, en termes assez mesurés, que nous avons entendu des discours qui ne sont qu'une farce parce qu'ils n'ont pas pour but d'aboutir à une conclusion.

Dans ces conditions, je crois que nous pourrions lever la séance et nous réunir mardi seulement, ce qui nous permettrait de jouer demain et après-demain du repos auquel nous avons droit, puisque aussi bien personne ne désire prendre de décision à l'égard de la Palestine.

Je dépose donc une motion d'ajournement.

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'URSS, M. Gromyko, exprime à chaque occasion la sympathie de son pays envers les aspirations arabes à la liberté. Je dois le remercier sincèrement de ce noble sentiment de la part de son grand pays, mais je voudrais l'assurer que la politique suivie par l'URSS au sujet de la question palestinienne empêche non seulement les hommes politiques et les milieux dirigeants arabes — qu'il ne semble pas aimer beaucoup — mais également la population arabe elle-même, à laquelle l'URSS a toujours voulu faire appel, de répondre à cette sympathie.

Le fait le plus décisif — je répète, le plus décisif — concernant l'attitude des Arabes à l'égard de la question palestinienne et qui est très souvent ignoré, ce fait est que, depuis la naissance de l'Islam au septième siècle, aucune

question of rulers or certain ruling classes. It is the question of one mass feeling in the entire Arab world, where the masses are now becoming completely disillusioned about USSR policy and USSR intentions.

The PRESIDENT (*translated from French*): According to rule 33 of the rules of procedure, all questions regarding the suspension or the adjournment of a meeting must be given precedence and must be decided without debate.

I shall, therefore, put to the vote the proposal of the representative of Argentina, which is contrary to that of the President, in that it suggests that we should adjourn until Tuesday instead of until this afternoon.

The proposal was rejected by 10 votes to 1.

The PRESIDENT (*translated from French*): We shall meet again at 2.30 p.m.

The meeting rose at 1.10 p.m.

THREE HUNDRED AND TENTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Saturday, 29 May 1948, at 2.30 p.m.

President: Mr. A. PARODI (France).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 309th meeting, document S/Agenda 309.

96. Continuation of the discussion on the Palestine question

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Malik, representative of Lebanon; Jamal Bey Hussein, representative of the Arab Higher Committee, and Mr. Eban, representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*): Before calling on the Syrian representative to speak, I should like to bring to your notice this telegram from the Chairman of the Truce Commission [document S/800]:

"Jerusalem 29 May 1948

"Last night at 1800 hours (Palestine time) the Jewish quarter of the Old City surrendered unconditionally. The men were taken prisoners of war and the women and children were evacuated to the Katamon quarter by the International Red Cross. This evacuation involving about one

autre question n'a ému à ce point la population. Ce n'est pas une question qui intéresse les dirigeants ou certaines classes dirigeantes. C'est un sentiment qui anime tout le monde arabe, et la population ne se fait plus maintenant aucune illusion au sujet de la politique et des intentions de l'URSS.

Le PRÉSIDENT: D'après l'article 33 du règlement intérieur, il est statué sans débat sur toute proposition touchant la suspension ou le simple ajournement de la séance.

Je vais donc mettre aux voix la proposition du représentant de l'Argentine, contraire à la proposition du Président, et qui tend à reporter la séance à mardi au lieu de cet après-midi.

Par 10 voix contre une, la proposition est rejetée.

Le PRÉSIDENT: La prochaine séance aura lieu à 14 h. 30.

La séance est levée à 13 h. 10.

TROIS-CENT-DIXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le samedi 29 mai 1948, à 14 h. 30.

Président: M. A. PARODI (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 309ème séance, document S/Agenda 309.

96. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Égypte; M. Malik, représentant du Liban; Jamal Bey Hussein, représentant du Haut Comité arabe, et M. Eban, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole au représentant de la Syrie, je voudrais donner connaissance d'un télégramme du Président de la Commission de trêve [document S/800], qui est ainsi conçu:

"Jérusalem, 29 mai 1948.

"Hier soir, à 18 heures (heure de Palestine), le quartier juif de la Ville vieille s'est rendu sans conditions. Les hommes ont été faits prisonniers de guerre, et les femmes et les enfants ont été évacués au quartier de Katamon par les soins de la Croix-Rouge internationale. Cette évacua-